Conseil d'Etat.

Secrétariat général.

Paris, le 7 juin 1876.

Questions

Monsieur

Voici les 3 questions que je propose. –

1°

quelles sont les obligations des communes à l'égard de l'enseignement primaire?

Quelles sont les ressources dont elles peuvent disposer pour y satisfaire?

Quels sont les pouvoirs attribués en cette matière, au conseil départemental, au préfet et au Ministre de l'Instruction publique?

2°

Exposer quelle est l'origine historique du principe en vertu duquel les fonctions judiciaires doivent être distinctes et séparées des fonctions ad[ives]?

Quelles sont les règles établies par le législateur pour l'application de ce principe?

Quelles sont les exceptions à ce principe et, en quelle matière, l'autorité judiciaire peut-elle connaître d'actes administratifs?

3.

question Adrien

De l'autorité ministérielle en Fran[ce]
en

Exposé historique sommaire depuis 1789. —

Faire connaître les attributions des ministres [...] au point de vue ad.f, financier, contentieux.

Nature de l'autorité des ministres.

Recours auxquels leurs actes peuvent donner lieu.

Recevez l'expression de mes meilleurs sentiments

L. Émile Flourens